

Christian VANNESTE

Député du Nord

Monsieur Pierre MONGIN

Président RATP

54, quai de la Râpée
75012 PARIS

Nos réf : CV / GC

Paris, le 08 avril 2009

Monsieur le Président,

C'est avec stupéfaction que j'ai eu connaissance d'une vidéo qui passe depuis le début de la semaine en boucle sur internet montrant la longue agression, le 7 décembre dernier dans un noctilien de la ligne 2, d'un passager par un groupe d'énergumènes violents. Ceux-ci ont pu faire régner leur loi au détriment des passagers, notamment de ceux qui ont été frappés, et en particulier de celui qui a été volé puis roué de coups.

J'ai pu constater la totale passivité du conducteur qui n'a pas protégé le passager et donc n'a pas porté assistance à une personne en danger (article 223-6 du Code Pénal). J'aimerais savoir quelles mesures vous comptez prendre pour que de tels faits révoltants ne se produisent plus à l'avenir.

En premier lieu, quelles sont les poursuites qui vont être engagées à l'encontre des agresseurs ? En second lieu, quelle sanction va être prise à l'encontre de l'agent ? En troisième lieu, quelles sont les mesures techniques qui vont être mises en oeuvre pour que ce genre de situation ne se reproduise pas ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Christian VANNESTE

NB / Copie au Ministre des Transports et au Préfet de Police de Paris

Tél.: 01.40.63.71.73

Cabinet Parlementaire
101, rue de l'Université 75007 Paris

Fax : 01.40.63.78.06

cvanneste@hotmail.fr
www.christianvanneste.fr